

# DEMANDE À TOUS LES RÉSIDENTS DE TOKYO EN RÉPONSE AU NOUVEAU CORONAVIRUS (COVID-19)

- De très nombreuses personnes sont actuellement atteintes de la COVID-19. Une augmentation supplémentaire serait dangereuse. Il y a danger.

- L'état d'urgence a été déclaré à Tokyo. L'important, à l'heure actuelle, c'est de rester chez vous autant que possible et de ne pas sortir.

En outre, évitez de rencontrer des gens ou de parler à qui que ce soit.

- L'état d'urgence a été déclaré pour vous demander de modifier votre mode de vie.

En vigueur

Du 12 juillet (lundi) 00h00 au 22 août (dimanche) 24h00

Demandes

Personnes qui résident à Tokyo

## Confinement à domicile

- En journée et en soirée, restez chez vous autant que possible. Dans toute la mesure possible, ne sortez pas.
- Abstenez-vous de rejoindre ou de quitter Tokyo.
- Ne sortez pas aux heures de pointe. N'allez pas dans les lieux fréquentés.
- Choisissez des établissements qui font des efforts pour tenter de réduire le nombre de personnes contaminées par la COVID-19.
- Ne vous rassemblez pas dans les rues ou les parcs pour y boire de l'alcool.

Personnes qui tiennent un commerce

## Fermeture, restriction des horaires d'ouverture

\* Consultez la page suivante.



# Établissements concernés (restaurants, cafés, etc.)

## Demande

Restauration

**[Établissements où l'on sert de l'alcool, où l'on fait du karaoké, où les clients peuvent entrer avec de l'alcool]**

- Fermez l'établissement

**[Établissements où l'on ne sert pas d'alcool, où l'on ne fait pas de karaoké, où les clients ne peuvent pas entrer avec de l'alcool]**

- Horaire d'ouverture autorisée : de 5 h 00 à 20 h 00

- Demande

- Les employés sont fortement invités à effectuer des tests PCR.

- Limitez le nombre d'entrées

- Ne pas accepter de personne fiévreuse dans l'établissement.

- Faites en sorte d'avoir toujours les mains propres. Mettez du liquide désinfectant à disposition.

- Laissez toujours l'espace de travail propre. Désinfectez.

- Invitez toujours les personnes qui rentrent dans l'établissement à porter le masque.

- Ne faites pas entrer de personnes qui ne portent pas le masque ou qui ne se désinfectent pas les mains.

- Faites sortir de l'établissement les personnes qui parlent sans masque ou qui parlent à voix forte.

- Renouvelez systématiquement l'air dans les installations.

- Lorsque vous parlez, pour éviter la contagion, utilisez des sièges éloignés et séparez les visages avec une partition.

- Respectez les règles par type d'établissement.

- Les salles de mariage doivent respecter tous les points ci-dessus et également limiter la durée à 1 h 30 et la jauge à 50 % de la jauge normale et à 50 personnes au maximum.



Partitions



Équipements  
de  
divertissement

Salles de  
réception, etc.

(Salles de  
mariages)

# Établissements concernés

	Exemple	Demande
Établissement	Centres commerciaux, grands magasins (lieux de vente non-nécessaires à la vie quotidienne)	<ul style="list-style-type: none"><li>● Horaire d'ouverture autorisée (lieux de vente non-nécessaires à la vie quotidienne) Établissement d'une superficie de plus de 1000 m<sup>2</sup> : de 5 h à 20 h Établissement d'une superficie égale ou inférieure à 1000 m<sup>2</sup> : de 5 h à 20 h, dans la mesure du possible</li><li>● Limitez le nombre d'entrées.</li><li>● Ne servez pas d'alcool.</li><li>● Impossibilité pour le client d'entrer avec de l'alcool. *</li><li>● N'utilisez pas les karaokés.</li><li>● Respectez les règles par type d'établissement.</li></ul>
	Pachinko, salles de jeux (game centers), etc.	
	Sento spa avec cabines individuelles, Clubs vidéos avec cabines individuelles, etc.	
	Sento spa, salons d'esthétique, etc.	

# Établissements (événements) concernés

	Exemple	Demande
Événement	Musées divers et musées d'art, zoos, etc.	<ul style="list-style-type: none"><li>● Respectez une jauge de 50 % de la capacité Les installations dont la jauge est supérieure à 10 000 doivent se limiter à 5000 personnes.</li><li>● Horaire d'ouverture autorisée : En cas d'événement, jusqu'à 21 h Sans événement, superficie de plus de 1000 m<sup>2</sup> : 20 h Superficie égale ou inférieure à 1000 m<sup>2</sup> : 20 h dans la mesure du possible</li><li>● Limitez le nombre d'entrées.</li><li>● Ne servez pas d'alcool.</li><li>● Impossibilité pour le client d'entrer dans l'installation avec de l'alcool.</li><li>● N'utilisez pas les karaokés.</li><li>● Respectez les règles par type d'établissement.</li></ul>
	Terrains de baseball, gymnases, clubs sportifs, etc.	
	Cinémas, théâtres, salles de spectacle, etc.	
	Parcs à thème, parcs d'attractions	
	Lieux de rassemblement, salles publiques/communautaires, etc.	
	Salles d'exposition, centres culturels, etc.	
	Hôtels, auberges japonaises (salles de réception seulement)	